

Commune  
de FOURNEAUX



**OBJET :**

**Rectification de la  
délibération relative aux  
subventions aux  
associations 2026**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le

11 mai 2026

N° 30-2026

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 073-217301175-20260518-20260518\_30\_SUB-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **dix-huit mai** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Patou ROBIN, Claude MEILLE, Samuel FADDA, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Mélanie BIBOLLET, Guillaume WAROT, Adeline LÉAL, Loris ROBIN.

Absents excusés : Maryvonne ROBIN, Aurélie FERREIRA.

Procurations : Kelly HENDRIKSEN à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Claude MEILLE.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 ;
- Considérant qu'une erreur s'est produite dans la désignation du bénéficiaire d'une subvention de 50,00 € ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de rectifier la délibération relative aux subventions attribuées aux associations pour l'année 2026 comme suit :
  - en remplacement de : « Bleuets de Maurienne : 50,00 € »
  - lire : « Club Majorettes "Les Edelweiss" : 50,00 € »
- Précise que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au bénéfice de l'association Club Majorettes « Les Edelweiss ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,  
François CHEMIN



Le secrétaire de séance,  
Claude MEILLE